



## EDITORIAL

Voici sorti le 5ème numéro d'ADVOCNAR-INFOS, en gestation depuis plusieurs mois. Que de péripéties depuis le précédent, qu'il nous démangeait de vous raconter par le menu. Mais, actualité oblige, et ne pouvant être à l'eau et au moulin, nous avons repoussé maintes fois le travail.

Nous sommes d'accord avec ceux de nos adhérents qui reprochent à l'association son manque de communication, mais nous ne pouvons que leur répondre : l'ADVOCNAR manque cruellement de bras. Des bras qui ne soient pas épisodiques, mais permanents, car toute tâche demande un suivi constant.

Nous avons plusieurs fois appelé "au secours", sans grand résultat. La situation devient critique et nous comptons beaucoup que des talents encore inconnus se fassent connaître au cours de notre prochaine assemblée générale du 17 Septembre 1997.

Les tâches sont prenantes mais passionnantes, même pour des jeunes qui peuvent y trouver la mise en oeuvre de cas concrets. Relèveront-ils ce défi ?

Claude CARPENTIER, Président.

## POINT JURIDIQUE

Le 29 Mai dernier, le cabinet d'avocats DELAPORTE & BRIARD, que nous avons choisi pour ses compétences en matière d'environnement et de transport aérien, a déposé devant le Conseil d'Etat un recours contre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) approuvant l'extension de l'aéroport.

Ce recours a pour but de remettre en cause la décision de l'ex ministre des transports Bernard PONS, d'en demander l'annulation, et d'exiger la suspension des travaux en attente du réexamen du dossier.

Il faudra 6 mois pour juger de la recevabilité de cette requête.

Mais entretemps, et pour cause de changement de gouvernement, les travaux qui devaient débiter le 15 Juillet ont été suspendus par le ministre Jean-Claude GAYSSOT : notre recours viendra renforcer les échanges de vue que nous espérons avoir dans le courant de l'été avec les instances politiques nouvellement promues.

## REMERCIEMENTS

Lors de l'appel de cotisation de l'année 1997, nous avons sollicité votre générosité pour lancer une action juridique contre les décisions d'extension que nous pressentions imminentes.

Par vos dons, vous avez répondu massivement à notre appel et nous vous en remercions au nom de tous ceux qui subissent les nuisances que nous combattons.

Grâce à vos dons, nous avons pu approcher un cabinet d'avocats de renom afin de mettre toutes les chances de notre côté dans une action que nous jugions capitale.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 17 Septembre à 20 h 30, à Saint Gratien. Venez nombreux, et si vous voulez voir débattre de certains sujets, posez-nous vos questions par avance par écrit, afin que nous en préparions les réponses.

Attention, si vous n'êtes pas à jour de cotisation (120 F) vous ne pourrez voter; si tel était le cas, venez avec votre règlement.

# LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Au lendemain de notre dernière assemblée générale de Mars 1996, l'ADVOCNAR s'était fixée comme objectif de rassembler rapidement les associations dans le but d'agir en concertation dans l'unité et non en ordre dispersé. Nous nous devons de démontrer que nous avons la notoriété et les moyens de nos ambitions.

Depuis un an, nous sommes tous motivés par ce challenge. Aussi, en lisant la presse régionale et nationale, vous avez pu découvrir une cinquantaine d'articles faisant état de nos actions :

- Juin/Juillet 1996. 100 000 cartes réponses diffusées lors de l'enquête publique sur Roissy-CdG. Cette opération fut couronnée de succès avec plus de 11 000 cartes retournées.
- Octobre 1996 / Goussainville. Date importante dans les annales car 52 associations de l'Ile de France signaient une motion commune (contre l'extension).
- Décembre 1996 / Cergy. L'ADVOCNAR manifesta lors d'une séance du Conseil Général son hostilité à une motion présentée par la majorité et acceptant l'extension de Roissy en faisant entière confiance au gouvernement d'alors.
- Décembre 1996 / Aulnay. L'ADVOCNAR est invitée par les associations de la Seine St Denis en vue de débattre d'une stratégie commune.
- 3 Mars 1997 / St Gratien. L'ADVOCNAR et les associations franciliennes décident d'entreprendre une action juridique pour s'opposer à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- 12 Mars 1997 / Paris. Conférence de presse de l'ADVOCNAR en présence des associations de Seine St Denis, des Yvelines, des Hauts de Seine et de la Seine et Marne. A cette date, plus de 100 associations avaient signé le manifeste commun.
- 21 Mars 1997 / Mitry. L'ADVOCNAR intervient au cours du débat public organisé par la municipalité et les associations de Seine et Marne pour prêcher l'unité des associations franciliennes.
- 25 Mars 1997 / Paris. Délégation à Matignon. Monsieur JUPPE refuse de recevoir les représentants des associations franciliennes regroupées autour de l'ADVOCNAR.
- Avril 1997. Le Président de la République refuse de recevoir les représentants des associations d'Ile de France.
- 4 Avril 1997 / Gonesse. L'ADVOCNAR assiste au conseil municipal extraordinaire au cours duquel est adoptée une motion correspondant aux revendications des riverains de Roissy.
- 10 Avril 1997 / St Leu. L'ADVOCNAR est présente au conseil municipal extraordinaire au cours duquel est décidé le lancement d'une action juridique par la ville de St Leu contre la DUP. Diverses communes doivent s'y joindre.
- 13 Avril 1997 / Arnouville. L'ADVOCNAR participe au débat organisé par l'ADIA sur le thème des nuisances aériennes de Roissy.

- 10 Mai 1997 / Paris. L'ADVOCNAR coordonne le rassemblement interdépartemental des associations franciliennes.  
Cette initiative fut un réel succès car nous étions près d'un millier à défilier entre l'Assemblée Nationale, symbole de circonstance à la veille des législatives, et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).  
Avec ces élections législatives précipitées, nous nous devons de réagir pour le principe en attendant une action d'envergure pour la rentrée.  
A titre d'information, 122 associations, dont 42 de province, avaient rejoint le mouvement et signé le manifeste à fin Mai. C'est un succès certain que nous n'aurions pas osé imaginer l'été dernier. L'ADVOCNAR, force francilienne importante et incontestable, reconnue comme élément fédérateur, démontre ainsi que le débat est national.
- 10 Juin 1997. L'ADVOCNAR demande à être reçue par les nouveaux ministres des Transports, de l'Environnement et de la Culture.
- 14 Juin 1997. L'ADVOCNAR visite l'un des sites archéologiques répertoriés du secteur de Roissy/CdG (pas moins de 27 sites identifiés par JPGF, dont 7 sur la zone d'extension au sud de la piste 4), en présence du Président de JPGF.
- 9 Juillet 1997. L'ADVOCNAR est reçue avec d'autres associations par Messieurs BLAZY et COCHET, nouveaux députés du Val d'Oise. Nous leur avons confirmé notre position et demandé d'appuyer notre demande afin que nous soyons reçus par les trois ministres.
- 15 Juillet 1997. L'ADVOCNAR assiste à une table ronde présidée par le Ministre des Transports au Ministère. Cette réunion fut très décevante, car Monsieur Gayssot n' a parlé que d'enjeux nationaux. Il était bien loin du discours anti-extension de Roissy de ses amis politiques, Robert HUE, Anne-Marie BEAUDEAU, et Michel TOUMAZET ! En quelques semaines, il est impossible d'étudier les différentes solutions alternatives.

Devant les dégradations continuelles du cadre de vie des riverains, ce processus infernal en cours deviendra irréversible. Les schémas directeurs de l'Ile de France doivent être rapidement révisés et réétudiés sérieusement .

Les associations sont aujourd'hui choquées car le gouvernement précédent a voulu passer en force ; c'est un fait ressenti par les riverains comme un excès de pouvoir. On peut se demander à quoi a réellement servi l'enquête publique de l'été dernier alors que 33 000 foyers (100 000 riverains) avaient fait l'effort de se manifester en consignnant leurs remarques sur les divers registres ouverts.

Notre frustration fait maintenant place à la colère. La démarche de l'ADVOCNAR s'inscrit désormais dans une stratégie structurée dont la première phase a consisté en un certain nombre d'actions volontairement calmes et courtoises. Ces dernières s'étant soldées par une fin de non recevoir, nous entrons maintenant, contraints et forcés par le gouvernement dans une deuxième phase plus dure. Dans cette logique, nous aurons plus besoin de votre présence "physique" que de votre soutien moral pour la **prochaine manifestation du 18 Octobre**. Ce sera notre dernière chance. Prenons exemple sur nos amis strasbourgeois en pensant à l'avenir , et relevons le défi ! La fatalité, ça n'existe pas. Restons actifs et vigilents.

Alain TREMOULET, Vice-Président.

## MANIFESTATION du 18 OCTOBRE

Prenez date : samedi 18 Octobre prochain, à 14H30, l'ADVOCNAR et les 122 associations regroupées manifesteront. Vous vous devez d'y être présent pour défendre votre cadre de vie, et d'y venir avec le maximum de voisins, parents ou amis. Cette manifestation est capitale, voire décisive.

Thème de la manifestation en fonction des évènements :

- soit enforcer notre opposition au projet d'extension si le gouvernement s'oriente vers des décisions contraires à nos revendications,
- soit manifester notre satisfaction et montrer que nous restons vigilents sur les développements futurs. (hypothèse peu probable)

# **ATTENTION !**

## **MANIFESTATION DE LA DERNIERE CHANCE**

**RELEVONS LE DEFI (COMME LES ALSACIENS !)  
OSONS AFFRONTER CETTE EPREUVE DE FORCE  
SINON DEMAIN IL SERA TROP TARD ...**

## **LE GOUVERNEMENT COMPTE ET CROIT EN VOTRE LAXISME**

### MISE au POINT

Monsieur Daniel BLAISE, souhaitant privilégier son action politique plutôt qu'associative, a démissionné du Conseil d'Administration de l'ADVOCNAR pour éviter toute confusion.

Nous réaffirmons avec force notre neutralité politique, seule gage de pérennité dans le temps, d'une cause qui ne reflète qu'un phénomène de société et de cadre de vie.

### **BULLETIN d'ADHESION**

à retourner à ADVOCNAR BP 54 - 95210 SAINT-GRATIEN

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

verse sa cotisation de :  
( minimum 120 Fr., fiscalement déductible à 50% )  Fr.

Compétences mises éventuellement au service de l'association :

aéronautique  juridique  comptable  publicitaire  secrétariat  autre : \_\_\_\_\_

Je peux également :  participer à des marchés et forums d'associations  participer à des manifestations  
 organiser des distributions de bulletins d'information  participer à des mises sous enveloppes